

# Consignes à respecter en cas d'accident industriel

**A l'audition du signal sonore** composé d'un signal modulé de 3x1 min (audible au 0 800 50 73 05 et sur le site Internet de l'IRMa [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com) dans la rubrique consignes de sécurité) :



- Entrer dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermer les volets, les fenêtres et couper la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC). Les ouvertures ne pouvant être fermées doivent être oblitérées par un chiffon humide afin de piéger le gaz toxique susceptible de pénétrer dans la pièce.



- Ecouter la radio (France Bleu) afin de connaître le déroulement de la crise et d'être informé de la fin de l'alerte.



- Ne pas fumer : la mise à l'abri peut durer plusieurs heures. Il est donc important d'économiser l'oxygène présent dans la pièce où vous vous êtes réfugié.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : vous les exposeriez au risque. Ils sont donc beaucoup plus en sécurité à l'école qu'à l'extérieur. De plus, vous vous mettriez vous-même en danger.



- Ne téléphonez pas : il ne faut pas saturer les lignes téléphoniques. Les secours en auront besoin.

## A la fin de l'alerte :

- Aérer le local de mise à l'abri.

